



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 28 janvier 2019

**Monsieur le Président
Tribunal de Commerce
55 Avenue Victor Hugo
40100 DAX**

Lettre AR N° 1A 156 383 3705 3

Dossiers : SOLAREZO (SIRET 500 262 977 00043) & SYLVALOR Énergies (Siret 521 459 438 00029)

Monsieur le Président,

Je vous sollicite, comme le propose Monsieur le Juge Commissaire JC DUPERIER dans sa réponse jointe, afin d'obtenir la copie des ordonnances autorisant la cession des éléments suivants :

Dossier SOLAREZO (SIRET 500 262 977 00043) :

1. Cession acte administratif qu'est le permis de construire n° N° 04033312M0004 délivré le 25 septembre 2012 commune d'Ygos St Saturnin
2. Cession acte administratif qu'est le permis de construire n° N° 04033312M0005 délivré le 25 septembre 2012 commune d'Ygos St Saturnin
3. Cession acte administratif qu'est le permis de construire n° N° 04010510F0005 délivré le 09 Mars 2011 commune de Garein
4. Cession acte administratif qu'est le permis de construire n° N° 04010510F0006 délivré le 09 Mars 2011 commune de Garein

Dossier SYLVALOR Énergies (Siret 521 459 438 00029):

1. Autorisation de cession de diverses parcelles de terrain, situées à Ygos St Saturnin (40110), en nature d'aire de stockage pour une contenance totale de 40 Ha. Ces parcelles ont été apportées à la société SYLVALOR Énergies par la société SOLAREZO par acte du 5 mars 2012 pour une valeur estimée de l'immeuble à sept cent vingt-quatre mille deux cent soixante-douze euros et soixante-dix cents (724 272,70€) sous contrôle de Monsieur Benjamin THUVIEN, expert-comptable, désigné en qualité de commissaire aux apports par une décision rendue par le Tribunal de commerce de Dax en date du 5 décembre 2011.

Dans la mesure où ces décisions judiciaires sont publiques et dès lors, accessibles sur réquisition de votre greffe, contre demande de provision, je vous joins à cet effet la somme de 50€ (chèque) pour valoir provision sur vos diligences tarifées dont je vous remercie d'établir la facture à l'ordre de notre association.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Georges Cingal, président
1581 route de Cazordite – 40300 Cagnotte

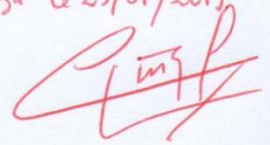
TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

Greffe

Villa Gischia
55 avenue Victor Hugo – BP 301 – 40107 DAX CEDEX
☎ 05.58.90.06.84

Posté le 22/01/2019

Reçu le 25/01/2019



] Fédération S.E.P.A.N.S.O LANDES
1581, route de Cazordite
40300 CAGNOTTE

Dax, le 16/01/2019

V/Réf : Dossier SOLAREZO & SYLVALOR

Objet : Demande de communication d'ordonnance

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 09/01/2019 qui a retenu toute mon attention.

Toutefois, et afin d'accéder à votre demande, je vous invite à en faire réquisition auprès de Monsieur le Greffier du Tribunal de Commerce de DAX.

La copie de l'ordonnance vous sera délivrée moyennant le paiement des frais relatifs à cet acte de greffe.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Juge Commissaire
J.C. DUPERIER

